

[Texte]

**Mr. Baetz:** I think they would. I am not in government any more, but I think the time is right for it.

**Mr. Nicholson:** I am glad to hear you say so. Thank you very much.

**The Chairman:** Thank you very much, Mr. Baetz, for your presentation.

**Mr. Baetz:** Thank you very much, madam. Margaret, the next time there is a revolution we will call on you.

**Ms Mitchell:** I look forward to it. Great.

**The Chairman:** We will hear next from the Private Home Day Care Association, Andrea Cumella and John Pépin. Good evening again, Mr. Pépin.

**Mr. John Pépin (President, Private Home Day Care Association):** Thank you for having me again. It is a different hat I wear tonight. I am president of the Private Home Day Care Association of Ontario and Andrea Cumella is a board member of the association.

We have handed out to you two pieces of information. One is our presentation and another is a manual on private home day care. I feel a bit awkward after following a politician. I wish I could get into some kibitzing and stuff. Do you have any cognac or anything? I think we could use a shot.

Anyway, I handed this book out. It was prepared by one of our member agencies. I think it is important for you to be aware of what agency licensed home day care is. We would like to talk about it this evening.

The Private Home Day Care Association was formed in 1982 and it represents over 85% of the agencies in Ontario delivering private home day care. There are currently about 66 agencies delivering it. An agency can be a municipal government or it can be a non-profit . . .

• 2040

Our brief describes what private-home day care is in Ontario. It is an agency-run model with a maximum of five children outside of the home of the parent, in a neighbour's home, and it is care that does not exceed 24 hours a day.

Agencies in Ontario are licensed. Providers are not. Providers are approved by agencies. A licensed private home day care agency hires professional staff—we call them "home visitors" or "field workers"—whose main responsibilities include home finding, home studies and approval, provider recruitment, training, supervision and support, client recruitment, assesment and placement, and ongoing program development. The definitions for all those terms are in here. If you want me to go into any of them, I would be happy to do that.

[Traduction]

**M. Baetz:** Je pense que oui. Je ne suis plus au gouvernement, mais je pense que l'occasion est propice.

**M. Nicholson:** Je suis content de vous l'entendre dire. Merci beaucoup.

**La présidente:** Monsieur Baetz, merci beaucoup pour votre exposé.

**M. Baetz:** Merci beaucoup madame. Margaret, la prochaine fois qu'il y a une révolution nous ferons appel à vous.

**Mme Mitchell:** Excellent. J'y compte.

**La présidente:** Nos prochains intervenants sont Andrea Cumella et John Pépin qui représentent l'Association des gardes d'enfants en maison particulière. Encore une fois, monsieur Pépin, bonsoir.

**M. John Pépin (président, Association des gardes d'enfants en maison particulière):** Je vous remercie de m'accueillir à nouveau. Ce soir, c'est à un autre titre que je me trouve ici. Je suis président de l'Association ontarienne de garde d'enfants en maison particulière et Andrea Cumella siège au conseil d'administration de l'Association.

Nous vous avons distribué deux documents. Le premier est notre exposé et l'autre est un manuel de la garde d'enfants en maison particulière. J'hésite un peu à intervenir à la suite d'un homme politique. J'aimerais bien prendre quelques cours avant d'intervenir. Vous n'avez pas un cognac par hasard? Ça me ferait du bien.

En tout cas, j'ai distribué ce livre qui a été préparé par un organisme qui appartient à notre association. Je pense qu'il est important de bien comprendre ce qu'on entend par des services agréés de garde d'enfants en milieu familial. C'est de cela que j'aimerais vous entretenir ce soir.

L'Association de garde d'enfants en maison particulière a été fondée en 1982 et regroupe plus de 85 p. 100 des organismes privés qui assurent des services de garde d'enfants en maison particulière en Ontario. Il y a, à l'heure actuelle, à peu près 66 organismes qui font ce travail-là. Il peut s'agir d'un gouvernement municipal ou d'un groupe à but non lucratif.

Dans notre exposé, nous décrivons en quoi consiste, en Ontario, la garde d'enfants en milieu privé. Il s'agit d'un service organisé par une agence et offert en dehors du domicile parental, chez un voisin, à un maximum de cinq enfants pendant pas plus de 24 heures par jour.

Ces agences ou organismes, en Ontario, doivent être agréés, mais non les personnes qui fournissent le service. Elles doivent être approuvées par l'organisme agréé. Un organisme agréé de garde d'enfants en milieu privé engage son personnel—nous les appelons les «visiteurs» ou le «personnel itinérant»—qui est chargé de répertorier les maisons avec lesquelles on pourrait collaborer, de les inspecter et de les approuver, de recruter les animateurs et animatrices, de les former, de les surveiller et de les conseiller, de recruter des clients, d'évaluer leurs besoins et d'assurer leur inscription et enfin d'assurer le développement du programme. Tous ces termes sont définis dans l'exposé,